Image not found or type unknown

CHARGES DE COPROPRIÉTÉ

Par **RAMOS JEAN FRANCOIS**, le **13/02/2018** à **02:02**

Bonjour,je suis le président d'un syndicat de copropriété de Polynésie française et j'ai un problème concernant le décès d'une de nos copropriétaire en juin 2017,le notaire nous dit qu'il na pas encore trouvait d'héritier,nous le syndicat allons demandés au notaire de payer les charges,en attendant est ce que cela peut se faire?si non que doit on faire pour que les charges soit payer?peut on demander la saisi du bien pour payer les charges.

Merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés